



Évaluation des titres de compétences étrangers par l'ACTS Formulaire d'autorisation

Le formulaire d'autorisation doit être soumis lorsqu'un demandeur ou une demandeuse amorce le processus d'inscription auprès d'un [organisme de réglementation provincial](#). (Remarque : les évaluations de l'ACTS sont acceptées dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception de la Colombie-Britannique et du Québec.)

Si vous n'avez pas encore décidé dans quelle province vous allez résider, veuillez conserver ce formulaire et l'envoyer à caswassessment@casw-acts.ca une fois vos plans finalisés.

Je, _____, autorise l'Association canadienne des
(Prénom) (Nom de famille)
travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) à partager les informations au dossier concernant l'évaluation de mes titres de compétence obtenus à l'extérieur du Canada auprès de l'[organisme de réglementation](#) de la province dans laquelle je prévois de m'inscrire (**veuillez cocher une seule case**) :

- Alberta College of Social Workers (ACSW)
- Saskatchewan Association of Social Workers (SASW)
- Manitoba College of Social Workers (MCSW)
- Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (OTSTTSO)
- Association des travailleuses et travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATTSNB)
- Nova Scotia College of Social Worker (NSCSW)
- Newfoundland and Labrador College of Social Workers (NLCSW)
- Prince Edward Island Social Work Registration Board (PEISWRB)
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest — Registraire, agrément professionnel

SIGNATURE

DATE